

Question orale de Caroline Cassart, Députée,  
à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de l'Economie,  
du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation,  
du Numérique, de l'Aménagement du territoire,  
de l'Agriculture, concernant  
**L'action « No light Friday » de la Fédération HoReCa  
Wallonie**

Monsieur le Ministre,

Nous avons déjà eu l'occasion de l'aborder à plusieurs reprises, après la crise sanitaire, la crise énergétique est la goutte d'eau qui fait déborder le vase dans le secteur HoReCa qui a dès lors lancé une action, « No light Friday », dans le but d'interpeller le gouvernement sur l'avenir catastrophique du secteur Horeca.

Même si une salve de mesures ont déjà été prises par la Commission européenne et les différents Gouvernements, la Fédération estime que ces aides ne seront pas suffisantes pour soutenir les entreprises wallonnes Horeca à faire face à leurs factures énergétiques.

Par cette action de sensibilisation, la Fédération plaide pour que de nouvelles mesures complémentaires soient prises : réduction des cotisations sociales sur du plus long-terme ainsi que de la TVA à 6% sur les fonds de roulement, augmentation du nombre d'heures supplémentaires brutes-nettes... Mais également que le périmètre de l'écochèque soit étendu à l'énergie.

Monsieur le Ministre, avez-vous eu connaissance de cette action ? Avez-vous rencontré la Fédération HoReCa Wallonie depuis lors ? Envisagez-vous de nouvelles mesures à court et à moyen terme pour aider le secteur ?

Je vous remercie.

## La réponse du Ministre :

Je voudrais tout d'abord entamer mon propos en indiquant qu'il me paraît crucial, essentiel, archi prioritaire de d'abord s'attaquer à la cause du problème ainsi que de déployer, que ce soit au niveau fédéral, européen, ou régional, tous les efforts pour peser sur le prix de l'énergie, que cette énergie soit électrique, soit du gaz ou une combinaison de ces fournitures pour les personnes concernées.

Il ne faudrait pas que – et je sais que ce n'est pas votre cas – que l'attention que légitimement nous portons les uns et les autres sur les compensations financières viennent nous distraire une seule seconde et je ne voudrais évidemment pas empiéter sur les compétences de mes collègues en charge de l'énergie sur les efforts à déployer en ce qui concerne le prix de la matière.

La première des attentes des opérateurs économiques, ceux que j'ai rencontrés, que ce soit en association, en représentation lors de la manifestation en représentation sectorielle ou bien encore individuellement tout au long de ces derniers jours, est effectivement que l'on puisse rétablir une structure de prix qui soit une structure de prix redevenue acceptable, raisonnable.

À cet égard, vous le savez, vous le suivez et nous sommes en contact très régulier à la fois avec les collègues, mais aussi avec les différents niveaux de pouvoir concernés. Les efforts sont en cours pour traduire indépendamment de la diminution que l'on observe maintenant, mais pour traduire les différentes volontés politiques affichées, que ce soit au niveau européen ou bien dans les États membres, de manière à structurellement ramener l'énergie à un prix plus abordable.

Vous savez que le prix du mégawattheure de gaz est revenu aux alentours de 100 euros, un peu plus dans les tout récents jours, avec des variations très fortes dans le temps.

Il est vrai que c'est sensiblement moins que le pic de 340 euros, jusque 345 euros, que l'on a observé autour du 26 et 27 août dernier, mais que c'est encore évidemment loin à l'inverse du niveau le plus bas enregistré avant le covid ou du prix moyen que l'on a souvent situé autour de 30 euros, 40 euros, parfois moins, par mégawattheure de gaz.

Premier élément, ce sont ces efforts. Ils touchent, bien sûr, à la réforme de la constitution et de la structuration du marché, des prix, des commandes groupées, des plafonds de prix tels qu'ils ont été abondamment décidés lors des réunions européennes, des ministres de l'Énergie, en ce compris de réunions internes aux institutions européennes.

Deux, je voudrais attirer l'attention sur le fait que lorsque l'on établit des bases de comparaisons, j'entends le message, bien sûr, qui est de dire qu'il faudrait que ce soit plus, il faudrait que ce soit immédiat, mais j'insiste sur le fait que lorsque l'on fait des comparaisons, il faut les faire transversalement. Sans quoi l'ambition n'est pas de faire une vraie comparaison, l'ambition est de faire une démonstration au départ de l'objectif que l'on souhaite atteindre.

Franchement, j'ai examiné les points tels qu'ils ont été évoqués en France, en Allemagne, au Luxembourg. Je voudrais rappeler que ces points concernent des États qui, pour l'essentiel, sont des États qui agissent au niveau fédéral. Lorsque vous globalisez des éléments d'intervention, vous devez aussi tenir compte de certains des éléments qui ont un impact budgétaire, à l'évidence, au niveau fédéral dans notre pays.

Je ne détaille pas les mesures. Elles vous sont connues, je ne les rappelle pas, elles vous sont bien connues, mais le Fédéral a pris un certain nombre de dispositions concernant la crise de l'énergie, depuis l'activation du droit passerelle, depuis le chômage économique étendu temporairement et motivé par la situation de la crise énergétique.

Je dois dire que M. Dodrion y a fait allusion de façon détaillée. Par exemple, quand on parle de l'activation rapide des mesures d'aide, tant en France qu'en Allemagne ou au Luxembourg, il faut tout de même mentionner les adaptations qui ont été faites eu égard aux importantes difficultés rencontrées concernant la mise en œuvre de ces aides et qui ont fait l'objet de communications récentes.

Vous avez notamment cité Bruno Le Maire ou Robert Habeck, qui ont expliqué fin septembre que ces mécanismes devaient être améliorés, étendus et surtout simplifiés de toute urgence pour avoir un dispositif « mieux adapté à la crise ». Par exemple, en France, la porte d'entrée est plus restrictive, puisqu'il faut avoir au moins 3 % de son chiffre d'affaires 2021 qui est constitué par ses achats de gaz ou d'électricité. Par ailleurs, il faut subir une baisse d'excédent brut d'exploitation, appelé EBE, de 30 % par rapport à 2021 ou enregistrer des pertes d'exploitation.

Nous soutenons aussi les entreprises impactées et qui ne sont pas catégorisées dans ces groupes que je viens de décrire en tant que grande consommatrice ou avec les mêmes conditions d'entrée. Cela fait des différences qui sont significatives par rapport au dossier.

Au Luxembourg, il y a aussi cette condition d'entrée d'avoir au moins des achats de gaz ou d'électricité qui représentent 3% de son chiffre d'affaires. C'est rencontré dans un certain nombre de cas, cela ne l'est pas dans d'autres, convenons-en.

Sur les moyens financiers mis à disposition, en ce qui concerne la France ou l'Allemagne, les 200 milliards d'euros annoncés en Allemagne représentent aussi la traduction du plafonnement du prix du gaz et de l'électricité pour les entreprises, mais aussi pour les citoyens qui sont repris dans ces dispositions. On ne parle évidemment pas de montants uniquement affectés aux aides directes.

En ce qui concerne nos compétences en Belgique, il convient d'additionner les dispositions prises au niveau fédéral et les dispositions prises au niveau régional.

Puis, il faut être franc, je n'ai jamais caché le fait que, après les interventions importantes que nous avons mobilisées en ce qui concerne le covid, après les interventions importantes que nous avons mobilisées en ce qui concerne les inondations, nous intervenons de façon volontariste, mais en tenant compte du cadre budgétaire qui est celui de la Région wallonne aujourd'hui. On agit dans le cadre des normes et du contexte réglementaire fixé par

l'encadrement temporaire en matière d'aides d'État. Je rappelle que ces montants sont qualifiés par l'Europe elle-même de montants maximums qui sont utilisables par les États en fonction de leurs capacités, en ce compris de leurs capacités d'endettement.

D'autre part, rappelons également que la Région wallonne, très souvent, en ce qui concerne le covid... Vous m'avez indiqué : « Comment se fait-il que nous n'agissions pas de la même manière, de façon aussi importante que la Flandre ? » En l'espèce, on est dans une situation qui est comparable, mais subitement cet élément de comparaison a été gommé de votre langage.

Je pense que plaider pour un soutien maximum au bénéfice de nos concitoyens et de nos indépendants, dans le cadre de nos possibilités, me semble l'attitude la plus adéquate, la plus adaptée à ce que la Région peut faire. J'insiste, vous citez le quatrième trimestre 2022, mais vous savez – j'en appelle au compte rendu – que nous avons évoqué le quatrième trimestre 2022 et le premier trimestre 2023 dès le moment...

Oui, mais vous m'interrogez sur ce qui vous convient. Vous me dites : « Vous n'avez décidé que le quatrième trimestre 2022 », mais ici même, en séance plénière, à quelques mètres, j'ai rappelé que, dès que le cadre européen le permettrait et que tout indiquait que le cadre européen allait l'étendre, nous intégrerions également, suivant l'évolution de la crise, le premier trimestre 2023.

Au début de ma vie, j'ai passé une convention avec le Temps, au bout du compte, on parvient toujours à s'arranger, mais vous avez raison de me rappeler le temps.

En ce qui concerne la mise en œuvre, un dossier est au Gouvernement de cette semaine concernant le résultat de nos analyses et ce que nous allons proposer.

Concrètement, comme vous le savez, nous intervenons sur un différentiel tel qu'il existe entre les factures rencontrées et la période correspondante de l'année précédente. Nous prenons en charge un pourcentage basé sur le calcul que vous connaissez, sur base du différentiel entre le double de ce qui était la consommation antérieure et la consommation telle qu'elle est désormais enregistrée et un pourcentage qui est croissant suivant les situations.

Se pose la question assez simple qui est de dire : pouvons-nous travailler sur un estimatif, en se disant, pour telle ou telle entreprise, voilà l'estimation de ce que vous aurez comme différentiel et appliqué sur ce différentiel un pourcentage, au titre de l'aide, faire une aide qui se base sur une estimation ? C'est une première possibilité, sachant que cette approche pose alors la question de la comparaison ultérieure de cette estimation par rapport à ce qui sera enregistré comme consommation directe, comme différentiel de consommation directe, mais surtout comme différentiel de prix pour la période concernée.

Il y a une autre possibilité que nous explorons également, que nous avons étudiée bien évidemment, qui est de dire : ne pourrions-nous pas simplement adapter notre dispositif de mise à disposition, par exemple, par le prêt Ricochet des besoins en trésorerie, à taux 0 en ce qui concerne la SOWALFIN, et ainsi permettre à l'entreprise, qui en éprouve le besoin ou à l'indépendant qui le souhaite, d'obtenir la vente de trésorerie correspondant à ses besoins,

tenant compte notamment des besoins en matière d'énergie ? C'est ce rapport que je ferai au Gouvernement dès ce jeudi, puisque, comme vous le soulignez très légitimement, notre volonté – je l'ai indiqué à plusieurs reprises – est d'avancer et d'avancer vite en ce qui concerne la mise aux dispositions des besoins en termes de trésorerie et aussi du dispositif global.

En parallèle, nous avons évidemment étudié la manière d'introduire les différents dossiers à l'avenir, l'activation de la plateforme, tenant compte ainsi des enseignements que nous avons pu malheureusement tirer des indemnisations covid.

Je me permets d'ajouter que, dans le cadre des travaux menés, vous me posez la question, Monsieur Bierin, si nous pouvons aller plus loin en fonction des besoins, en fonction de l'évolution de la situation. Je n'exclus pas, je l'ai indiqué de toutes mes forces, que ce soit par rapport aux catégories professionnelles les plus impactées, les bouchers, les boulangers, l'ensemble des personnes dont l'activité dans l'HORECA, dans d'autres activités sont impactées, en fonction de l'évolution de la crise, je suis prêt à remettre à nouveau la question à l'ordre du jour du Gouvernement et, si besoin, du Parlement, de manière à mobiliser ou solliciter la mobilisation de moyens complémentaires.

J'en reviens à l'élément d'introduction de mon propos qui est de dire : attaquons-nous et obtenons des résultats en ce qui concerne la cause. L'attente de ces professionnels de leur métier, ce n'est pas d'obtenir durablement d'être aidés par la Région, d'être aidés par le Fédéral, mais de ne pas obtenir durablement des aides. Leur attente est de dire: rétablissez des conditions normales d'exercice de notre activité, de manière à ce que nous puissions exercer notre métier en n'ayant pas une facture d'énergie qui a été multipliée par trois, par quatre, par cinq, par six, ou parfois au-delà malheureusement, en ce qui concerne leur activité.

Voilà les différents éléments de mon action. Je pense ainsi avoir répondu.

Vous m'excuserez de vous corriger un petit peu, mais ayons l'honnêteté de dire que si l'on compare, on compare tout : on compare les plus, on compare les moins, sans quoi la seule volonté – j'espère que ce n'est pas votre motivation – de dire que la Région wallonne, ce n'est pas assez et pas assez vite. Il faut avoir la correction, dans les deux colonnes, de mettre les plus et les moins. C'est cela rendre un vrai service aux entrepreneurs, aux commerçants et à toutes celles et tous ceux qui souffrent, que nous voulons aider, que ce soit au niveau du Gouvernement ou au niveau du Parlement.